

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **83 (1957)**

Heft 21

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Tarif des annonces

1/1 page	Fr. 275.—
1/2 »	» 140.—
1/4 »	» 70.—
1/8 »	» 35.—

Annonces Suisses S. A.
(ASSA)



Place Bel-Air 2. Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

Abonnements:
Suisse: 1 an, 26 francs
Etranger: 30 francs
Pour sociétaires:
Suisse: 1 an, 22 francs
Etranger: 27 francs
Prix du numéro: Fr. 1.60
Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande »
N° II. 57 75, à Lausanne.

Adresser toutes communications concernant abonnements, changements d'adresse, expédition à **Imprimerie La Concorde, Terreaux 31, Lausanne**

Rédaction
et éditions de la S. A. du Bulletin technique (tirés à part), Case Chauderon 478
Administration de la S. A. du Bulletin Technique
Ch. de Rosneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale

Comité de patronage — Président: J. Calame, ingénieur, à Genève; Vice-président: † G. Epitoux, architecte, à Lausanne — Membres: Fribourg: MM. H. Gicot, ingénieur; M. Waeber, architecte — Vaud: MM. A. Gardel, ingénieur; A. Chevalley, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. Cl. Grosгурin, architecte; E. Martin, architecte — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. G. de Kalbermatten, ingénieur; D. Burgener, architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration
de la Société anonyme du Bulletin technique: A. Stucky, ingénieur, président;
M. Bridel; P. Waltenstühl, architecte; R. Neeser, ingénieur.

SOMMAIRE: *Aménagement ouest de la région lausannoise*, par J. TSCHUMI, professeur à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne. — ACTUALITÉ AÉRONAUTIQUE: *Aviation commerciale; Matériaux de construction; Littérature.* — Société suisse des ingénieurs et des architectes: 65^e Assemblée générale. — LES CONGRÈS: *Deuxièmes Journées d'informations de l'Association suisse pour l'Automatique; Union des Centrales suisses d'Electricité (UCS) et Association suisse des Electriciens (ASE).* — DIVERS: *Le premier Séminaire international d'architecture et de technique hospitalières.* — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE. — INFORMATIONS DIVERSES.

AMÉNAGEMENT OUEST DE LA RÉGION LAUSANNOISE

par J. TSCHUMI, professeur à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

Depuis quelques mois, la presse quotidienne s'agite. Les milieux les plus indifférents ou les plus réfractaires à l'entendement de l'idée d'urbanisme, d'aménagement du pays, sourds voici peu encore, se réveillent enfin à la suite des discussions provoquées par l'emplacement de l'Exposition nationale, par son programme et par sa signification.

Dans la plus grande confusion des idées, dans le verbiage des slogans, l'euphorie des mots à l'emporte-pièce, c'est la surenchère. C'est à qui sera d'avant-garde et pourra même affirmer que l'esprit « communautaire » de l'habitation sauvera la région du Léman du chaos qui s'annonce et permettra de créer un mode de vie conforme à la société nouvelle!

Mais face à ces manifestations confuses, salutaires peut-être, apparaissent aussi les dangers que représentent toujours les excès. Ces extrêmes peuvent déterminer la cause d'un échec. En cette matière d'urbanisme si sensible, il convient de mesurer la gravité d'un insuccès, qui aboutirait à l'impossibilité de faire valoir l'idée même de l'aménagement régional cohérent. Il nous semble opportun d'intervenir. Après une quinzaine d'années d'efforts à Lausanne, il ne

convient pas que toute « mesure » disparaisse et ne finisse par hérisser le peuple qui finalement décide.

Devant la situation peu claire et dangereuse, il est nécessaire de reprendre le problème à sa base et situer en quelques lignes les décisions qui devront permettre d'amener un peu d'ordre et d'harmonie dans le développement de la région lausannoise, en particulier de la zone ouest, et parachever l'œuvre commencée par les décisions de l'Etat de Vaud en 1945.

C'est à cette époque, par la création de la zone industrielle Bussigny-Venoge, à 10 km de la limite communale de Lausanne, que l'Etat, par son plan d'extension cantonal, traçait un nouvel axe de développement du grand Lausanne.

Nous devons certes regretter que, dès ce moment, les études d'urbanisme de la région n'aient pas été poursuivies par l'Etat pour aboutir à un plan cantonal, comme l'autorisait la loi.

Cependant, il faut bien convenir que la farouche indépendance des communes dans ce domaine de l'urbanisme — défendue avec quelle conviction, quel entêtement, quel honnête aveuglement, par la plupart de leurs représentants et qui, dans un souci excessif de